

Enjeux

- Limiter l'impact environnemental et sanitaire des matériaux et procédés de construction
- Optimiser le coût global

Domaines d'application

- Construction neuve
- Rénovation

Contexte réglementaire

- Arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine
- Arrêté du 2 juillet 2024 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label Bâtiment Biosourcé
- Arrêté du 27 décembre 2022 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public

Missions

De la conception à la réalisation, accompagnement du maître d'œuvre et des entreprises dans le choix de matériaux à faible impact environnemental et sanitaire.

Impacts environnementaux

- Calcul carbone de la RE2020
- Accompagnement en vue de l'obtention du label "Bâtiment biosourcé"
- Inclusion de clauses spécifiques dans les CCTP (fourniture de FDES ou Déclaration Environnementale Produit, bois certifié, etc.)
- Visas environnementaux en phase de chantier

Qualité de l'air intérieur

- Analyse de l'impact sanitaire des matériaux proposés et propositions de solutions de substitution si nécessaire
- Inclusion de clauses spécifiques dans les CCTP (classe A+ par exemple pour les peintures, etc.)
- Visas environnementaux en phase de chantier

Analyse en coût global et recherche d'optimisations

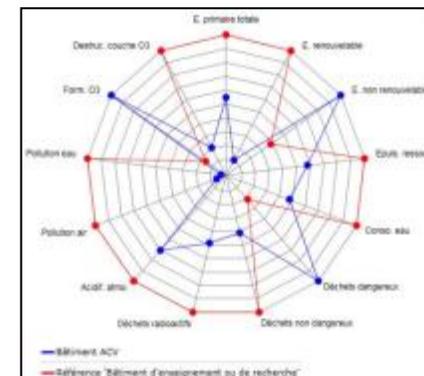
- Étude comparative de différentes solutions (ex. : revêtements de sols) tenant compte des coûts de fonctionnement, d'exploitation, de maintenance, de renouvellement et de déconstruction



Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communication environnementale sur un produit de construction doit utiliser soit le format des fiches FDES soit celui des DEP (Déclaration environnementale de produit). À partir de juillet 2014, seul ce dernier format, basé sur la norme NF EN 15804, est autorisé.

Le texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour les produits de construction et de décoration et le 1^{er} juillet 2017 pour les équipements électriques, électroniques et de génie climatique ainsi que pour la vérification par tierce partie indépendante.



Analyse du cycle de vie

Références

- Conseil Général de la Gironde – Construction du collège en paille, niveau E3C2, à Lussac (33)
- Conseil régional d'Aquitaine – Construction du lycée des métiers de Bergerac (24), certifié HQE, Cible 2 "Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction" niveau "TP"
- Calcul carbone de la RE2020 ou de l'expérimentation E+C- de la RT2012 sur plusieurs dizaines d'opérations